



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 7 décembre 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Rosa REBRAB.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 28 - Coopération au Burkina Faso - Avenant à la convention 2017 cadre de partenariat Besançon-Neuchâtel-Douroula - Avenant à la convention de moyens et d'objectifs 2017 entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel, Acacia et la commune de Douroula

**Coopération au Burkina Faso**  
**Avenant à la convention 2017 cadre de partenariat**  
**Besançon-Neuchâtel-Douroula**  
**Avenant à la convention de moyens et d'objectifs 2017**  
**entre le groupe de travail Besançon-Neuchâtel, Acacia**  
**et la commune de Douroula**

**Rapporteur : M. STHAL, Conseiller Municipal Délégué**

**Coopération de terrain avec la commune de Douroula**

Depuis 1985, la Ville de Besançon et le département de Douroula ont signé une charte de jumelage les engageant sur un programme de coopération destiné à répondre aux besoins les plus urgents des populations locales par la construction d'infrastructures de première nécessité.

Une deuxième étape de la coopération s'est ensuite mise en place, prenant en compte les évolutions institutionnelles au Nord et au Sud :

- convention cadre passée entre la Ville de Besançon (France) et la Ville de Neuchâtel (Suisse) en 2006,
- création des communes rurales au Burkina Faso et élections de mars 2006 aboutissant à l'installation des instances de la commune rurale de Douroula.

Cette phase s'est concrétisée par un programme de coopération mis en œuvre dans le cadre des contrats triennaux cofinancés par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Afin de tenir compte des élections municipales se tenant à Douroula en 2016 et du changement d'assistant à la maîtrise d'œuvre, une **convention annuelle pour la période transitoire 2017** a été réalisée.

Le programme porte sur le renforcement de la lutte contre la pauvreté et la garantie de ressources durables, avec 4 axes de coopération :

**1 - L'agriculture, alimentation et environnement**

Il s'inscrit dans la continuité du précédent programme de formation aux villageois avec une attention particulière portée sur la maîtrise des techniques de conservation et de structuration des filières en aidant les groupements déjà organisés avec notamment des dotations en matériels permettant le suivi et l'application des acquisitions de stages, appui en équipement d'apiculture-ruches, combinaison, enfumoir - commercialisation du miel.

**2 - L'eau et l'assainissement**

S'inscrit également dans la continuité du précédent programme. Actions prévues :

- ✓ Les bases de données étant constituées et les membres des AUE formées, il s'agit maintenant de **mettre en place un véritable service de l'eau** qui permettra de gérer les infrastructures municipales de manière durable ; le financement de ce service devra être équilibré.

- ✓ Préservation de la quantité et de la qualité d'eau disponible : rechercher et mener les actions pour garantir une bonne qualité de l'eau aux forages
- ✓ Développer la filière assainissement, notamment en commençant par la réalisation de latrines ECOSAN sur un ou deux villages pilotes volontaires
- ✓ Etude sur la participation à la réalisation d'infrastructures hydrauliques ou à leur maintenance
- ✓ Traitement des eaux au chlore une fois par an

### **3 - Le renforcement institutionnel**

Cet axe est transversal aux deux premiers. Il comprend notamment l'organisation d'actions de formation des nouveaux élus et de Conseils Villageois de Développement (CVD) en fonction de leurs priorités, afin d'accompagner l'apprentissage de la gouvernance et de la maîtrise d'ouvrage locale. En outre, le soutien à l'atelier de Théâtre Forum de Douroula (renforcement de capacités), lui permettra d'exercer dans de meilleures conditions et de continuer son action de sensibilisation et de dialogue avec les habitants, acquisition d'un logiciel de gestion de l'état civil et formation.

### **4 - Artisanat et tourisme**

- ✓ Promotion de l'artisanat et formation des artisans
- ✓ Soutien logistique à l'atelier tissage.

La participation financière annuelle des parties signataires pour 2017 est de 39 000 € pour la Ville de Besançon, 12 000 € pour la Ville de Neuchâtel, 13 000 € pour le Ministère et 800 € pour la commune de Douroula.

### **Suivi local de la coopération**

L'association ACACIA a été chargée du suivi des actions sur le terrain à Douroula, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens signée pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour diverses raisons le début des travaux n'ayant pu démarrer qu'en juin 2017, l'ensemble des signataires a décidé de prolonger par voie d'avenant la convention cadre et la convention d'objectifs jusqu'au 30 octobre 2018, sans versement de fonds supplémentaires.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la prolongation jusqu'au 30 octobre 2018, sans versement de subvention complémentaire, des deux conventions 2017 suivantes :

- . Convention cadre de partenariat Besançon Neuchâtel Douroula,
- . Convention d'objectifs et de moyens avec l'association ACACIA et la commune de Douroula,

- autoriser la signature par M. le Maire ou l'Adjoint Délégué des avenants correspondants.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Préfecture du Doubs

Reçu le **19 DEC. 2017**  

 Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
 Pour le Maire,  
 La Première Adjointe,

  
 Daniëlle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2